

FO MIEUX LE SAVOIR



L'information de la section FO-DGFiP 95 – Numéro 14
Août 2013

Dossier Retraites : rencontre FO/Premier ministre le 27 août 2013

Une délégation Force Ouvrière, conduite par Jean-Claude MAILLY, a été reçue hier, mardi 27 août par le Premier ministre. Celui-ci était entouré du ministre du Travail, Michel SAPIN, de la Fonction publique, Marylise LEBRANCHU et des Affaires sociales, Marisol TOURAINE.

Le Premier ministre a exposé le calendrier de la réforme : présentation du projet au Conseil des ministres le 18 septembre prochain, après un envoi préalable du projet de texte le 4 septembre au Conseil d'État, aux Caisses de retraites, ainsi qu'aux interlocuteurs sociaux.

4 principes pour le gouvernement

Le Premier ministre a d'abord abordé les principes sur lesquels le gouvernement ne reviendrait pas, à savoir :

- pas de baisse des pensions,
- pas de re-calcul des retraites,
- pas de désindexation, ni de gel,
- et pas de changement de l'âge légal ni sur les bornes d'âge.

Il a rappelé qu'il y aurait la participation de tous : actifs et retraités, du privé et du public.

Sur la durée de cotisation, il a indiqué avoir un « contrat moral » avec les retraités futurs d'ici 2020. Elle pourrait donc augmenter ensuite jusqu'à atteindre 43 ans en 2035.

Revenant sur le problème de l'équilibre financier, le Premier ministre a justifié sa décision de rallonger la durée de cotisation pour des raisons de sécurisation des jeunes générations et de garantie de la pérennité du régime de répartition. Il assortit la décision de l'allongement de la durée de cotisation par l'accompagnement d'autres mesures telles que la création d'un compte pénibilité et des mesures visant les jeunes et les femmes.

FO reste opposée à l'allongement de la durée de cotisation

La délégation FO a rappelé ses positions et son opposition à l'allongement de la durée de cotisation en rappelant que c'était la sixième réforme en 20 ans, réformes dont le seul point commun était toujours l'allongement de la durée de cotisations.

Pour FO, une telle décision ne se justifie pas et est dangereuse. Nous avons ainsi argumenté les raisons de notre opposition, considérant que la durée actuelle est déjà trop longue.

Sur ce point conflictuel pour FO, le gouvernement reste donc inflexible.

Des avancées sur la pénibilité...

Par contre, sur les autres points, on peut noter des avancées notables notamment en matière de pénibilité. Ainsi, un compte pénibilité sera mis en place au 1^{er} janvier 2015 avec une participation des employeurs. Le Premier ministre a également garanti que les 10 critères de la pénibilité, issus des négociations de 2008 et du décret du 30 mars 2011, soient pris en compte, ce qui était notre revendication.

FO a répété en effet à cette occasion à propos du financement que la pénibilité ne pouvait être que financée par une cotisation de tous les employeurs et non des salariés. C'est en effet impensable que des salariés financent eux-mêmes leur pénibilité. Pour ces travailleurs proches de la retraite, des bonifications seraient mises en place.

Sur le financement toujours, FO a indiqué ne pas être opposée à une hausse des cotisations (patronales et salariales).

Sur les mesures en matière de droits familiaux, FO a déclaré être disposée à étudier comment éviter les inégalités mais avec une enveloppe constante. Des pistes ont été évoquées sur les majorations familiales mais les arbitrages sont encore en cours.

...et sur le temps partiel

Par contre, FO peut souligner les avancées sur l'annonce d'une meilleure prise en compte du temps partiel, ce qui est une revendication constante de FO, du passage de 200 à 150 heures comme seuil de déclenchement pour valider des droits à la retraite.

De même, les annonces en ce qui concerne les apprentis et les contrats d'alternance vont dans le bon sens car la validation des trimestres était une revendication pour ces catégories de personnes.

En revanche, FO s'est montrée plus que réservée sur l'éventuelle proposition concernant les étudiants car cela peut générer des inégalités de traitement sachant que l'entrée sur le marché du travail se fait en moyenne à 23,5 ans, que ce soit pour les étudiants ou les personnes n'ayant pas fait d'études, ces dernières seraient donc lésées. Ne pas augmenter la durée de cotisation est de loin préférable.

Il serait envisageable pour le gouvernement de ne prévoir sur ce point qu'une amélioration du système de rachat de trimestre et non pas un système spécifique ! Au final, FO a donc clairement réitéré son opposition à l'allongement de la durée de cotisation qui, pour elle, ne se justifie pas si ce n'est donner un signe au niveau européen et aux marchés financiers.

Une réforme qui est loin d'être un progrès social

Avec un tel allongement de la durée, les jeunes d'aujourd'hui rentrent sur le marché du travail en moyenne à 23,5 ans, ce qui signifie que les jeunes vont partir à taux plein vers 67 ans, ce qui est loin d'être un progrès social, ce qui justifie pleinement notre mobilisation du 10 septembre (cf. la tribune du secrétaire général dans Le Monde du 28 août 2013).

Les derniers arbitrages seront pris avant le 4 septembre.

TOUS EN GREVE ET A LA MANIFESTATION LE 10 SEPTEMBRE 2013

Manifestation : 14 heures

Départ : Place de la République

Arrivée : Place de la Nation (en passant par le Boulevard Voltaire)

Départ en car :

Car n° 1 : Départ devant l'Union Départementale FORCE OUVRIERE 38 rue d'Eragny – Saint Ouen l'Aumône à 12h15.

Départ devant la gare SNCF d'Ermont Eaubonne à 12h35.

Car n° 2 : Départ Zone Technique de l'Aéroport de Roissy sur le parking du bâtiment 7500 à 12h15

Départ devant la gare SNCF de Garges-Sarcelles à 12h35

**Réservation du car auprès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE
Au : 01.30.32.04.44**

Dans la rue le 10 septembre

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013. À chaque fois qu'un gouvernement s'attaque au dossier «retraites», il explique que c'est la der des ders et qu'il entend garantir le système pour l'avenir, redonner confiance, notamment aux jeunes.

C'est encore le cas cette année, même si l'engagement pour l'avenir est un peu plus prudent.

À chaque fois, également, on explique que cela doit se faire dans le dialogue, qu'il ne s'agit pas d'imposer.

Mais en 2013, comme en 2010, le dialogue est un dialogue de sourds. On nous reçoit, on nous demande notre analyse et nos positions. On ne dit rien et on annoncera les choix, à force de communication, d'ici quelques semaines.

Au préalable, sortent des sondages qui indiquent, comme par hasard, que les français sont favorables à certaines pistes envisagées par les pouvoirs publics! Mais avant toute chose, y compris avant d'entamer le «dialogue social», on annonce la mesure phare.

En 2010, c'était repousser l'âge de la retraite.

En 2013 c'est allonger la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Dans les deux cas, cela conduit à reculer l'âge auquel on liquide sa retraite. Quel message d'espoir pour les jeunes générations!

Force Ouvrière a nettement affirmé son opposition à tout allongement de la durée de cotisation, pour plusieurs raisons.

CONTRE TOUT ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

À l'âge de 30 ans la génération née en 1974 a validé 3 ans de cotisations en moins que celle née en 1950. Alors qu'elle trouve un travail plus tard, on lui demanderait de travailler encore plus longtemps: c'est la double peine!

À ce rythme là, il faudra bientôt atteindre 68 ou 69 ans pour partir sans avoir une retraite amputée. Bien entendu, quels que soient les gouvernements et les experts, on explique que l'espérance de vie augmentant, il est normal que l'on travaille plus! On oublie de parler de l'espérance de vie en bonne santé qui a diminué pour les hommes depuis 2008. On oublie aussi qu'avec de tels raisonnements on n'aurait jamais créé la Sécurité sociale et les retraites. Car il y en a toujours eu un pour dire que ça coûterait trop cher et que cela plomberait la compétitivité!

Heureusement, parfois dans l'Histoire, l'humaniste l'emporte sur le comptable!

CONTRE TOUTE OPPOSITION PUBLIC/PRIVÉ

Diviser pour mieux régner. Qui ne connaît cette tactique maintes fois utilisée dans les dossiers retraites?

ACTUELLEMENT, LA GÉNÉRATION NÉE EN 1952 FAIT LIQUIDER SA RETRAITE.

Pour ne pas subir de réduction de droits elle doit afficher 164 trimestres au compteur (soit 41 années de cotisations).

Mais en réalité, la durée moyenne validée au moment des départs en retraite est aujourd'hui de 151 trimestres (156 pour les hommes, 145 pour les femmes).

Mais à partir du moment où il est officiellement reconnu qu'il n'y a pas de différence de taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au dernier salaire) entre privé et public, on ne voit pas où est le problème (sauf à ouvrir une usine à gaz pour mettre en place un régime unique où la solidarité s'effacerait devant les «contraintes» économiques, tant pour le privé que pour le public). Comme le disait un humoriste disparu: «Mieux vaut prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux!»

AUJOURD'HUI, UN SALARIÉ SUR DEUX QUI LIQUIDE SA RETRAITE N'EST PLUS EN ACTIVITÉ PARCE QU'IL EST AU CHÔMAGE,

en préretraite maison ou en inaptitude, et le chômage des seniors (+50 ans) est celui qui augmente le plus. En quelque sorte on va les obliger à travailler plus longtemps mais il n'y a pas d'emploi pour eux!

Dans la rue le

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

FINANCEMENT DES RETRAITES: FO REVENDIQUE

FO A TOUJOURS INDIQUÉ QU'ELLE ÉTAIT PRÊTE À DISCUTER DE L'AUGMENTATION DE LA COTISATION (PART SALARIALE ET PATRONALE):

● 1% d'augmentation de la masse salariale génère 680 millions d'euros de cotisations vieillesse au régime général (CNAV): autrement dit augmenter les salaires, crée aussi une recette supplémentaire pour financer les retraites.

● Un point de cotisation vieillesse représente une ressource annuelle comprise entre 4,4 et 5,3 milliards d'euros, toujours pour la CNAV.

FO rappelle qu'en 20 ans la cotisation patronale a diminué de 2,24%, alors que la cotisation salariale a augmenté de 13,23% (taux de cotisation Sécurité sociale au plafond -HCFIPS).

Dans un tel contexte, Force Ouvrière explique qu'on ne peut pas déconnecter un dossier comme celui des retraites du contexte général de politique économique, tant au plan national qu'euro-péen.

D'ailleurs, le seul objectif gouvernemental inavoué quand il parle d'augmenter la durée de cotisation c'est d'être «crédible» vis-à-vis des marchés financiers et des engagements européens.

Comment ne pas comprendre que la rigueur ou l'austérité pudiquement appelée sérieux budgétaire pénalise fortement tous les régimes sociaux.

QUANT AUX EFFETS DES EXONÉRATIONS GÉNÉRALES, JUGEZ PLUTÔT:

● Les taux de cotisations patronales de Sécurité sociale, pour un salaire au niveau du SMIC, sont passés de 30,4% en 1992 à 4,48% en 2011.

Et puis la cotisation, à la différence de l'impôt, c'est la certitude juridique de la destination des fonds.

L'impôt n'est pas affecté; les sommes recouvrées sont utilisées selon la loi de finance de l'année. En d'autres termes, lorsque l'impôt vient abonder un régime de Sécurité sociale, nul ne peut s'engager sur la durée de cette ressource.

● Une autre source de financement existe: la compensation intégrale des exonérations de cotisation patronales. En 2012, il manque à la CNAV 1,1 milliard d'euros: en 20 ans, c'est 17 mil-

liards d'euros en moins pour la branche retraite du régime général.

Le gouvernement, qui prépare cette énième réforme, indique qu'il faut trouver «à court terme» 7 milliards d'euros. Dans le même temps, il crée des exonérations ciblées... non compensées: plusieurs centaines de millions d'euros pour les «emplois d'avenir». Nous sommes lucides. Ces fonds auraient dû venir de l'État donc, à proprement parler, ce ne sont pas des recettes supplémentaires. Sur cet aspect, FO revendique la transparence dans le financement: à la cotisation d'assurer la solidarité salariale, à l'impôt d'assurer la solidarité nationale.

● Au titre de la solidarité nationale, FO revendique la taxation des bénéficiaires non réinvestis.

● Depuis bientôt 40 ans, les régimes de retraite des salariés compensent les régimes de re-

FO

10 septembre

traitements des non-salariés parmi lesquels celui des exploitants agricoles.

Est-ce aux salariés, et uniquement à eux, ou aux citoyens dans leur ensemble d'assumer cette solidarité?

Poser la question c'est y répondre! Pour la seule CNAV, c'est 4,59 milliards d'euros et 1,37 milliards pour la CNRACL en 2012. Cette opacité dans la présentation ne peut servir que les intérêts de l'État. C'est une manière pour lui de faire prendre en charge une partie de son déficit.

RETRAITÉS

Le Président de la République, dans son entretien du 14 juillet, a confirmé que les retraités seraient mis à contribution, chacun selon ses moyens.

Les pistes qui auraient la faveur du gouvernement sont de nature fiscale: hausse de la CSG et remise en cause de l'abattement de 10% sur les revenus à déclarer. Nous avons déjà signifié notre opposition à ces solutions.

Pour ce qui concerne la CSG, il serait question que le taux de 6,6% passe à 7,5%, pour être aligné sur celui des actifs.

FO a rappelé que les retraités subissaient déjà un prélèvement supplémentaire de 0,3% depuis le 1^{er} avril 2013 (CASA). Ce deuxième impôt porterait à 1,2% en moins d'un an, la perte de pouvoir d'achat.

Quant à la disparition ou la réduction de l'abattement de 10% pour «frais professionnels», il ne peut s'agir d'une mesure de «réforme des retraites».

C'est simplement de la fiscalité, nous avons développé plus haut l'aspect juridique de l'impôt, non affecté.

Il se pourrait que sur l'année 2014 cette mesure supplémentaire soit fléchée «retraite», mais ce pourrait être remis en cause tous les ans.

Avec cette mesure, «environ 10 millions de ménages» de retraités seraient perdants. Parmi ceux-ci, environ 790 000 ménages deviendraient imposables alors qu'ils ne l'étaient pas, «grâce» à la suppression de l'abattement.

Est-il besoin de souligner que nombre de prestations (allocations logement, Allocation Adultes Handicapé...) sont attribuées en fonction du revenu imposable ou non du foyer?

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Pour tous les salariés qui ont subi et subissent des conditions de travail physiquement difficile, la pénibilité doit être combattue de deux manières: par l'amélioration des conditions de travail et par la réparation.

En la matière, sur la base de critères précis existants, il s'agit de permettre à ces salariés de pouvoir s'arrêter plus tôt. Cela concerne le dossier retraite. D'autres mesures d'égalité sont aussi à obtenir, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes ou les polypensionnés.

10 SEPTEMBRE 2013: UNE DATE À BLOQUER

Alors, le 10 septembre 2013, soyez nombreux(ses) à participer aux grèves et manifestations. Il s'agit de faire entendre au gouvernement ce que nous ne voulons pas et ce que nous voulons. Le progrès ce n'est pas d'obliger les gens à travailler plus longtemps parce qu'on ne veut pas répartir différemment les richesses.

**ALLONGER LA DURÉE
C'EST RACCOURCIR LA VIE.**



En 2012, 7% des retraités âgés de 60 à 69 ans occupent un emploi (le chiffre a doublé depuis 2006).

La moitié de ces retraités déclarent travailler parce que leur retraite «ne suffit pas».

Selon une enquête de 2010, les aides financières des retraités à leurs descendants et ascendants représentent un peu plus de 1 point de P.I.B.

Une autre étude met en évidence le rôle des seniors, particulièrement pour la garde des enfants. L'ordre de grandeur est de 2 à 4 milliards d'euros, à comparer aux 12 milliards d'euros consacrés à l'accueil de la petite enfance.